

## DELIBERATION N° 2004/01-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Monsieur Pierre LOMBARDET, conseiller municipal élu le 23 avril 2001 sur la liste « Ludres Autrement », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, à compter du 31 décembre 2003.

Par lettre du 5 janvier 2004, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Or, Madame Nicole DIDELOT, Madame Martine KLOSEK et Monsieur Michel BLUMENFELD lui ont fait part de leur décision de ne pas siéger au Conseil Municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installé dans sa fonction de conseiller municipal :

Monsieur Marc NOEL, candidat suivant sur la liste « Ludres Autrement ».  
Monsieur NOEL entrera dans les commissions où siégeait Monsieur LOMBARDET.